

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION

10 NOVEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

10 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 21
VOTANTS : 24

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-11-18- N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

29 NOV. 2022

L’an deux mille vingt-deux, le 18 novembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire

Absents non représentés :

Madame Françoise BEAUGUET, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022

Sur proposition de Monsieur VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1612-11 ;

VU la délibération n° 2022-18-03 – N°03 en date du 18 mars 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

DECIDE de modifier le budget primitif 2022 selon le tableau ci-dessous :

- Section de Fonctionnement - 15 000 € en dépenses dans le chapitre 011
- Section de Fonctionnement +15 000 € en dépenses dans le chapitre 012
+ 26 879 € en dépenses dans le chapitre 014
+ 26 879 € en recettes dans le chapitre 73

Imputations	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant à inscrire en dépense	Montant à inscrire en recette
6232 - chapitre 011	-15 000,00	
64131 – chapitre 012	15 000,00	
739223 – chapitre 014	26 879.00	
73223 – chapitre 73		26 879.00
TOTAL	26 879.00	26 879.00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 18 novembre 2022

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

